

des cultivateurs, je n'aurais pas pris la parole pour faire entendre quelques commentaires.

Si les produits de la culture maraîchère étaient frappés d'un droit, il y aurait lieu de se consoler à l'idée que cet impôt pèse surtout sur l'homme riche. Cependant, attendu que l'honorable député a mis les cultivateurs au nombre de ceux qui ont demandé le relèvement des droits, il est bon d'examiner ce qui résulterait pour les cultivateurs du Canada de la réalisation des désirs du représentant de Peel. Nous avons importé, dit-il, plus de beurre des Etats-Unis que nous n'en avons exporté vers le pays voisin. Peu me chaut. Il s'agit de savoir quel préjudice l'importation du beurre américain cause aux cultivateurs du Canada. En jetant un coup d'œil sur les chiffres que j'ai recueillis à la hâte, on constate que l'an dernier nous avons importé 658,000 livres de beurre tandis que nous en avons fabriqué 141,000,000 de livres, en 1901. Dans ces circonstances, je ne vois réellement pas quel tort peut faire aux cultivateurs canadiens l'importation de 658,000 livres de beurre, dans la Colombie-Anglaise probablement ou dans certains endroits des territoires du Nord-Ouest, loin de nos grands foyers de production. Celui qui réfléchit que nous importons 658,000 livres de beurre tandis que nous en fabriquons 141,000,000 se rend aisément compte de l'effet que pourrait produire l'imposition d'un droit sur le beurre.

Parlons du fromage. L'an dernier, nos importations de fromage ont été de 269,000 livres et nos exportations, vers l'Angleterre seulement, de 229,000,000 de livres. De quel avantage pour les cultivateurs du Canada serait le relèvement du droit sur cet article ? Et les œufs ? Nous avons importé, l'an dernier, 772,000 douzaines d'œufs, tandis que le Canada en a produit 84,000,000 de douzaines. Quel préjudice cette importation peut-elle causer aux agriculteurs du pays ? Lorsque l'honorable député a parlé des pommes de terre, je lui ai demandé s'il s'agissait aussi des ignames. Il m'a répondu qu'il parlait des pommes de terre d'Irlande. Eh bien, l'an dernier, nous avons importé 407,000 boisseaux de pommes de terre et nous en avons récolté au Canada 55,000,000 de boisseaux. Quel tort cause au cultivateur cette importation ? Portons maintenant notre attention sur le foin. Nous en avons importé 7,000 tonnes l'année dernière et notre récolte a été de 8,000,000 de tonnes. Nos importations de froment se sont élevées à 84,000 boisseaux et notre production s'est élevée à 93,000,000 de boisseaux. Nous avons récolté 34,000,000 de boisseaux d'orge et nos importations ont été nulles. S'il s'agit des pommes, nous n'en avons importé que 81,000 boisseaux tandis que nos vergers nous en ont fourni 48,000,000 de boisseaux. Comment pourrait-on améliorer la position de nos cultivateurs en relevant les droits sur ces articles qui ne font pas concurrence à nos pro-

M. HEYD.

duits agricoles ? Nos exportations dépassent nos importations et la faible quantité de ces dernières ne cause aucune préjudice à nos agriculteurs. Je n'aurais rien dit, si l'honorable député n'embrassait pas les cultivateurs dans son projet de résolution. Nous avons acheté \$127,000 valant d'ananas. Quant aux bananes—

M. BLAIN : L'honorable député ne doit pas vouloir dénaturer le sens de mes paroles, c'est certain. Je n'ai pas dit que mon projet de résolution tendait à faire imposer un droit sur les ananas et les bananes; au contraire, j'ai ouvertement déclaré que ces fruits entraient aujourd'hui en franchise mais qu'un jour le gouvernement aurait à se demander s'il n'y a pas lieu de les frapper d'un droit.

M. HEYD : Certes, de nos jours les artisans du Canada se ressentent tellement de la prospérité qu'ils peuvent se permettre de manger des ananas, des bananes, des oranges et autres friandises. Ils consomment \$127,000 valant d'ananas, \$819,000 de bananes et \$1,000,000 d'oranges et de citrons. Je ne saurais comprendre où l'honorable député veut en venir quand il parle de ces fruits, à moins qu'il ne veuille démontrer que nous nous permettons trop de ces douceurs dans ces années d'abondance et qu'il faut mettre ordre à cela et nous condamner à faire une plus grande consommation de pommes tapées. Un homme d'Etat d'Angleterre disait un jour que la population de son pays serait plus prospère si elle mangeait moins. En vertu du même principe, notre bon ami croit que ses concitoyens jouiraient d'une plus grande prospérité s'ils étaient privés d'ananas, de bananes et d'oranges.

Néanmoins le représentant d'Essex (M. Cowan) dit que ces fruits ne poussent pas dans son comté; or, ce que le sol du comté d'Essex ne peut pas produire ne croîtra nulle part au Canada. Rapper d'un droit les oranges, les ananas et les bananes, ce serait donc taxer le contribuable et au profit de qui ? Pas au profit des cultivateurs ni des maraîchers qui ne cultivent pas ces fruits. Je reconnais volontiers que quelques particuliers qui se livrent à la culture maraîchère profiteraient d'une certaine mesure de protection accordée à leur industrie. Mais il est douteux qu'il faille avoir recours à un pareil impôt pour favoriser une poignée d'individus. Pour ma part, je veux bien qu'on soumette le riche à un impôt, mais les bananes et les oranges coûtent si bon marché que les plus pauvres peuvent s'en procurer. La banane est un fruit sain qui sert surtout d'aliment à la classe pauvre. Je puis rendre ce témoignage, car je vends moi-même ces fruits.

Il me semble que l'honorable député n'a pas fait de bien à sa cause, en comprenant ces fruits dans la liste des articles dont il voudrait restreindre l'importation, ou en cherchant à établir que nos cultivateurs ont à